

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT,
A LA CHAMBRE DES PAIRS,
Séance du 11 juin.
SUITE.

Cola dit sur la discussion dans l'autre Chambre, j'arrive au sujet en lui-même ; il est immense ; je compte me renfermer dans les bornes les plus étroites ; je ne ferai donc ni l'apologie des ordres religieux en général, ni l'apologie des Jésuites en particulier. Je n'examinerai pas la grande question de la validité des lois de cette validité tant controversée ; je laisse ce soin à d'autres plus habiles et plus compétents que moi. Je ne dirai qu'un mot très court sur cette question de validité.

Quelques jours après le vote de l'autre Chambre sur cette question, comme je me promenais, permettez-moi cette anecdote personnelle, comme je me promenais derrière la cathédrale de Paris, le jour de la Pentecôte, j'ai vu une foule d'ouvriers payés par l'Etat ou du moins par l'administration publique, et qui travaillaient à une mauvaise fontaine gothique située au chevet de la métropole ; c'est à la vue de tout le monde, au grand étonnement des fidèles qui sortaient alors de la cathédrale, en ce jour de dimanche et de grande fête ; j'avais l'oreille encore toute remplie de tout ce que je venais d'entendre dire dans cette autre enceinte à laquelle je ne peux pas faire allusion ; sur l'exécution des lois, contre l'abrogation implicite des lois de despotisme par la Charte ; et alors, quand j'ai vu ces ouvriers au travail, j'ai été obligé, malgré moi, de penser à ce pharisien de l'Evangile que vous savez, qui voyait une paille dans l'œil de son prochain et qui ne voyait pas une poutre dans son œil.

Eh bien, cette poutre, laissez-moi vous le dire, elle est très grosse (on rit) ; c'est la loi du 18 novembre 1814, rendue sous l'empire de la Charte de 1814, qui n'a jamais été abrogée, qui a été reconnue, au contraire, depuis la révolution de 1830 comme parfaitement existante par un arrêt souverain de la cour de cassation. A la suite de cette arrêt, qu'est-il intervenu ? C'est que le ministre de l'intérieur d'alors, je ne juge pas sa conduite, je la constate, a écrit une circulaire aux maires pour leur dire : Ne tenez pas compte de cet arrêt, car lui-même ne tient pas compte des circonstances et des changements que la Charte a introduits dans la jurisprudence. Ainsi donc voilà une loi implicitement abrogée par la Charte de 1830, selon le Ministère, et que le ministre lui-même viole tous les jours ; et il veut, lui et tant d'autres, contester l'abrogation implicite des lois de la Révolution et de l'Empire, rendre en contradiction directe avec la liberté religieuse et avec la libre profession de la foi catholique que la Charte nous garantit. Comment croire, après cela, à la bonne foi de la plus part de ceux qui nous les objectent ?

J'arrive maintenant à ma thèse spéciale. Je désire réfuter devant vous, autant que j'en suis capable, le sophisme principal employé par les adversaires des Jésuites, celui qui consiste à dire qu'en appliquant ces lois contestées et, selon nous, abrogées par la Charte, à la congrégation des Jésuites, on n'en voulait nullement à l'Eglise ni au clergé. On a répété partout qu'on ne voulait pas porter la moindre atteinte aux droits ni à la prospérité de l'Eglise ou du clergé. Eh bien, je soutiens précisément le contraire ; je soutiens qu'on en veut à l'Eglise, à l'épiscopat, et que c'est pour les frapper, pour les punir (non ! non !), ou, comme on l'a dit, pour les avertir qu'on frappe d'abord les Jésuites. (Nouvelle et vive dénégation.)

Messieurs, j'espère le démontrer par l'examen même des reproches qu'on adresse aux Jésuites.

Quels sont-ils, ces reproches ?

On convient, ce me semble, de ne leur reprocher plus aujourd'hui beaucoup de choses dont on les accusait autrefois ; on ne leur reproche plus, par exemple, de prêcher le régicide, quoique j'aie quelque vague souvenir d'avoir entendu quelque chose de semblable dans cette Chambre ; mais si l'on y revenait, je me rappelle que l'avocat-général qui porta contre eux cette accusation au 18e. siècle, s'appelait Lepelletier de Saint-Fargeau, et qu'après les avoir accusés de régicide, on sait comment il vota lui-même dans les procès de Louis XVI.

Non, il est impossible que personne ne veuille reproduire cette accusation. Viendra-t-on attaquer la théologie des Jésuites ? Je sais qu'on l'a fait, et, à cet égard on a le fameux arrêt du Parlement de 1762. Comme cet arrêt a été cité par l'honorable M. Cousin et invoqué comme premier texte légal contre les Jésuites dans la séance du 14 avril dernier, je me permettrai de

vous en lire cinq ou six lignes. Je les trouve, page 9 à 16 du dit arrêt, dans une collection in-4°, publié, non par les Jésuites, mais par le Parlement lui-même : J'y lis qu'on y condamne les Jésuites pour avoir enseigné :

« Le blasphème, le sacrilège, la magie, le maléfice, l'astrologie, le parjure, le faux témoignage, le vol, le recel, l'homicide, le parricide, le suicide, le régicide..., et, en outre, des doctrines favorisant l'arianisme, le socinianisme et le sabellianisme..., entièrement nestoriennes, et même pire que le nectorianisme ; ressentant l'hérésie de Wicléf..., renouvelant les erreurs des Ficonius, de Pélage, des semi-pélagiens, de Cassien, de Fauste, des Marseillais..., enfin, injurieuses à Abraham, aux prophètes et à saint-Jean-Baptiste. »

Voilà quelques-uns des motifs par lesquels on a condamné les Jésuites. Je sais bien qu'on ne veut point des actes de cette époque, mais non précisément de ses arguments. Mais il doit nous être permis à nous autres, qui reproduisons ces actes, de ressusciter ces arguments, afin de faire juger des uns par les autres.

Quels sont donc les reproches modernes, en supposant les anciens abandonnés ?

Il y en a de généraux et de spéciaux.

On leur reproche en général d'être militants, d'être un corps créé pour la bataille. On leur reproche en outre d'être anti-nationaux, d'avoir un chef étranger.

Eh bien, je maintiens que ces deux reproches s'appliquent parfaitement à l'Eglise, et bien plus encore qu'aux Jésuites. Eh ! quoi, on reproche aux Jésuites d'être un corps militant ! Mais qu'est-ce donc que l'Eglise ? Ceux qui ont lu leur catéchisme le savent : on l'appelle l'Eglise militante précisément parce que sa mission est de lutter toujours. Il n'y a pas de puissance qui prête au pouvoir civil un appui, un concours plus désintéressé et plus efficace ; l'histoire entière est là pour le prouver ; mais il n'en est pas non plus qui lui impose de résistance plus énergique et plus tenace, quand ses droits et ses devoirs l'exigent. Elle l'a fait bien avant qu'il n'y eût des jésuites dans le monde.

Je ne viens pas faire ici un cours d'histoire, mais je viens vous rappeler, au sortir des catacombes, les sultans, empereurs païens et ariens ; puis, pendant le cours du moyen-âge, ces luttes avec les empereurs chrétiens, qu'on lui a tant reprochées, et alors il n'y avait pas de Jésuites ; il y avait cet esprit jésuite qu'on dément aujourd'hui. C'est donc l'indépendance souveraine et éternelle de l'Eglise aux prises avec l'usurpateur de la conscience par la force. Depuis que les Jésuites ont été supprimés, l'Eglise a résisté à la Révolution, à l'empereur. Vous voyez que ce ne sont pas les Jésuites seuls qui résistent, et que l'Eglise l'a fait parce qu'elle est elle-même militante. Sa vie, c'est le combat : lui reprocher cela, c'est reprocher au soleil de luire.

On les accuse ensuite d'être anti-nationaux, soumis à un chef étranger. Mais cela est encore applicable à l'Eglise elle-même. La religion n'est pas plus nationale que la science, la lumière et la vertu. L'Eglise qui la représente est l'organe de cette religion, est étrangère comme la religion elle-même ; elle est de tous les pays, et n'appartient exclusivement à aucun, n'est d'aucun.

L'honorable comte Portalis reprochait l'an dernier aux Jésuites d'avoir pour patrie le monde. Mais c'est là précisément le triomphe et la gloire de l'Eglise catholique ! C'est précisément ce qui fait sa grandeur et son existence même, ce qui la distingue de toutes les sectes, et cela ne l'empêche pas de donner au patriotisme national une vertu et une énergie qu'il n'avait eues nulle part, comme l'ont si bien montré, dans ce siècle même, l'Eglise, la Belgique et la Pologne.

Quant au serment spécial qu'on reproche aux Jésuites de faire envers le Pape, je suppose que l'auteur de ce reproche n'a jamais lu un livre qu'on appelle le *Pontifical*, et dans lequel se trouve le serment prêté par les évêques.

J'ai comparé les deux serments, et je déclare que celui des évêques, contre lequel personne ne s'est jamais élevé, me paraît au moins aussi impératif ; et je me persuade que quand vous l'aurez lu, si vous voulez en prendre la peine, vous le trouverez de même. D'ailleurs, ce serment, spécial au Pape, n'engage les Jésuites que pour les missions étrangères.

En retournant un peu en arrière, je trouve dans cette nombreuse série d'accusations portées contre les Jésuites par les anciens Parlements, les auteurs, les prédécesseurs, les ancêtres de leurs accusateurs d'aujourd'hui, je

trouve que Joly de Fleury, au troisième point de son Compte Rendu, leur reproche précisément d'être trop indépendant du Pape.

Ainsi, vous voyez qu'il y a là contradiction la plus manifeste entre les accusations que leurs ennemis de tout temps ont trouvé bon d'exciter contre eux.

Enfin, pour terminer sur ce point, je rappellerai que depuis cinquante ans on a vu crouler presque tous les trônes de l'Europe, envahir, abandonner tous les royaumes, toutes sortes de révolutions et de changements politiques s'introduire par la violence dans tous les pays de l'Europe, et que pas un seul de ces évènements n'a pu être imputé soit aux Jésuites, qui n'existaient pas, soit à cette Eglise catholique, qui obéit comme eux à un chef étranger, et qui puise dans cette obéissance sa raison même d'existence.

Maintenant, si l'on admet que ces deux reproches qu'on entend retentir sans cesse contre les Jésuites reposent sur des chimères, que ces deux reproches, d'être une milice toujours prête au combat, et d'être soumis à un chef étranger, s'adressent également à l'Eglise, on est obligé de se concentrer dans les reproches spéciaux, immédiats, actuels.

Or, qu'est-il intervenu depuis l'année dernière, depuis l'époque où M. le comte Portalis et où M. Guizot, dans un discours que vous n'avez pas oublié, reconnaissaient, à cette tribune, leur existence comme citoyens, se bornaient à leur refuser le droit d'éducation, n'admettant pas un instant la pensée d'appliquer contre eux les lois dont on réclame aujourd'hui l'exécution? Que leur reproche-t-on d'avoir fait depuis lors?

Ici, je suis obligé, malgré la résolution que j'ai prise tout à l'heure, de citer un mot dit dans une autre enceinte, car ce mot est devenu historique. On a dit qu'ils avaient été probablement les provocateurs du trouble actuel. On a pas pu dire les auteurs, on a dit les provocateurs, et les provocateurs probables.

Or, s'ils en ont été les provocateurs probables, qui donc a été l'auteur probable de ce trouble? On le verra facilement en déterminant en quoi consiste ce trouble.

Il consiste, si je ne me trompe, en trois choses: c'est d'avoir protesté contre le monopole universitaire et contre l'enseignement philosophique, celui de M. Cousin, en particulier; c'est, ensuite, d'avoir protesté contre certains articles organiques contraires, suivant l'épiscopat, à la discipline de l'Eglise; c'est, enfin, d'avoir condamné les libertés gallicanes telles que les entendent certains procureurs-généraux et le Conseil l'Etat lui-même.

Voilà, si je ne me trompe, les trois grands points qu'on reproche aujourd'hui à l'Eglise, et dans lesquels on fait consister le trouble dont on se plaint.

Or, quels sont les auteurs du trouble? Evidemment ce sont les évêques, par leurs mandements et par leurs actes publics; c'est le clergé, par l'adhésion à peu près unanime qu'il a donnée à ces mandements et à ces actes; c'est enfin le chef de l'Eglise lui-même, par l'index qui a condamné aussi les libertés de l'Eglise gallicane, le rationalisme exposé par vos procureurs-généraux, la philosophie de l'Université, et toutes les erreurs qu'on reproche à l'Eglise de tant attaquer.

Or, je vous le demande, quelle est cette jurisprudence qui épargne les auteurs, qui les comble de respect et de caresses, et qui punit ceux qui sont les provocateurs probables!

Est-ce cela qui s'appelle rendre bonne et sûre justice, et cela dans un pays qui s'est vanté d'être libéral?

Pourquoi donc, dans cette grande cause, les Jésuites sont-ils les seuls accusés? Ah! il faut l'avouer, parce qu'ils sont les seuls impopulaires, et que comme l'a dit un orateur, le nom de jésuite est commode pour la haine, il dispense de la vérité, et il remplace la justice.

Voilà pourquoi on s'attaque à eux, pourquoi on ne s'attaque pas ouvertement, et en ce moment, aux évêques, au clergé, au Pape, mais à eux, parce qu'on sait que c'est le côté le plus vulnérable et le plus impopulaire de la chose religieuse.

Eh bien, je ne crains pas de dire, sans vouloir désigner personne en particulier, qu'il y a dans cette tactique une souveraine lâcheté, et, de plus, une grande hypocrisie; mais j'ajoute, avec joie, qu'il y a une souveraine impuissance; car l'Eglise ne s'y laissera pas tromper, et cela par une raison toute simple, qui aurait dû sauter aux yeux de tous les hommes politiques qui ont pris part à cette discussion, c'est que si les évêques allaient interrompre, après les mesures que vous annoncez contre les Jésuites, l'action qui vous appelez le trouble actuel, s'ils allaient cesser de protester contre le monopole, s'ils allaient immédiatement reconnaître la valeur de tous les siècles organiques contraires à la discipline de l'Eglise et admettre l'explication des libertés de l'Eglise gallicane, qu'ils ont condamnée, aussitôt tout le monde dirait: Vous le voyez, ils étaient gouvernés par les Jésuites; maintenant que les Jésuites sont expulsés, il n'y a plus de trouble, ils ne font plus rien; donc ils étaient dominés par les Jésuites.

Or, il est impossible d'admettre que les évêques donnent raison par leur conduite à ces suppositions si injurieuses pour leur autorité et pour leur caractère, et de plus si absolument contraires à la vérité. Tenez pour certain qu'ils se garderont d'y prêter le flanc.

Veillez bien noter que je ne me donne nullement ici comme leur organe; je parle uniquement comme leur fils respectueux et dévoué, et ne suis nullement initié à leurs pensées, mais initié par l'étude et la réflexion aux antécédents de l'Eglise en général et de l'Eglise de France en particulier.

Je dis que les évêques n'admettront pas la discussion qu'on veut établir entre la cause de l'Eglise et celle des Jésuites: ils savent trop bien que dé-

truire, comme on veut le faire, une institution solennellement approuvée par l'Eglise, que dissoudre et disperser des prêtres, des religieux voués aux fonctions du saint ministère, sous la juridiction des évêques, c'est attenter à leurs droits, c'est méconnaître leurs attributions et violer dans son légitime exercice la liberté de leur pouvoir spirituel.

Ils savent encore que les Jésuites sont irréprochables comme citoyens, car M. le garde-des-sceaux, qui n'a pas, comme la justice, un bandeau sur les yeux, mais qui tient toujours un de ses yeux ouvert sur ce qu'il appelle les écarts des prêtres ou des évêques pour les traduire, si le cas s'en présente, devant les Cours d'assises ou le Conseil d'Etat, et l'autre œil hermétiquement fermé sur les écrivains qui attaquent les Jésuites et l'Eglise... (Dénégations de la part de M. le garde-des-sceaux.)

Vous n'en avez poursuivi aucun, et vous avez poursuivi des prêtres et des évêques. (Nouvelle dénégation.)

Comment, vous n'avez pas poursuivi? Remarquez que je ne qualifie pas ces poursuites: je constate seulement le fait, qui est incontestable.

A continuer.

—On écrit à l'*Aurore* au sujet des exercices littéraires du collège de l'Assomption:

Monsieur l'Editeur.—Le programme des Exercices littéraires du Collège de l'Assomption a eu lieu le 20 et 21 du courant. L'auditoire était des plus nombreux. Sa grandeur Monseigneur l'évêque de Kingston y présidait, et était accompagné de plusieurs membres du Clergé, outre les membres du Collège.

Les Elèves du Cours Français, ou Ecole Modèle, tenue dans un appartement du vaste collège, accordé gratuitement par la corporation, parurent d'abord, et furent examinés sur les manières suivantes. 1^o. sur la Gramm. Franç., raisonnée, analysée, avec précision et clarté, et je ne crains point de m'exprimer ainsi, parfaitement connue et entendue; 2^o. sur l'histoire naturelle, celle du Canada, depuis sa découverte jusqu'à nos jours, sur l'histoire de la Constitution du Canada, depuis et compris l'acte impérial de 1840; on expliqua les principes de la Constitution, en analysant tous les actes qui la forment; puis on fit aussi l'analyse de la Constitution d'Angleterre; 3^o. L'arithmétique dans toutes ses parties; les calculs d'intérêts, de superficie et de solides semblaient être des amusements; 4^o. la Géographie par toutes les parties du monde, l'explication des Cartes, leur usage, la Géographie du Canada, et son histoire avec détail; 5^o. on fit l'analyse du traité d'agriculture de M. Evans.

Viennent ensuite les Elèves du Cours Anglais, faisant partie de la même Ecole Modèle: le cours se compose de jeunes gens de 9 à 15 ans. Sa Grandeur les examina sur la lecture, l'écriture; on exhiba leurs cahiers écrits avec la plus grande propreté, et tous écrivant très bien; puis l'on passa à la Grammaire qu'ils analysèrent dans la perfection; on leur fit traduire l'anglais en français, et le français en anglais, le tout avec facilité et connaissance; 2^o. la Géographie, sur toutes les parties du monde: on eût dit qu'ils avaient tout vu de leurs yeux; leur prononciation était preste et facile, résonnant sans gêne, sans même hésiter.

Monseigneur les complimenta publiquement.

La tenue des livres en partie simple et double s'enseigne dans chaque classe et dans chaque langue. Les mêmes Elèves fréquentent les deux Ecoles attentivement. Il n'y a que deux ans que l'anglais s'enseigne d'une manière classique. Les deux Ecoles se prêtent un mutuel secours.

Le cours français a été seul chargé, cette année, de l'enseignement de l'arithmétique. Les deux Classes comptent près de 60 Ecoliers, leurs régentes sont, Monsieur Vezina pour le français, et M. John Horan pour l'anglais, tous deux anciens Instituteurs. Les matières qu'ils ont si bien fait apprendre à leurs disciples sont le plus bel éloge qu'on leur pourrait faire.

Il est beau de connaître la langue que l'on parle dans son pays, son histoire, sa position géographique, sa constitution, ses lois, ses produits les plus nécessaires, en Canada, c'est l'agriculture, toujours mise en oubli, ou méprisée à cause d'un commerce qui le fait tendre vers sa ruine prochaine. De cette Classe on passa au Cours Latin. Sans vous parler de la force des Elèves sur le latin, des nombreux auteurs qu'ils expliquent, ni de l'éloquence déployée en différents Dramas. Je m'attacherai à vous indiquer, autant que ma mémoire me pourra permettre, les nombreuses matières, et de première nécessité que l'on enseigne aux Elèves du Collège de l'Assomption: D'abord, la Géographie la plus circonstanciée dans toutes les Classes; l'histoire du Canada, l'histoire Ancienne, Moderne, Sacré, et Profane, l'histoire de France, d'Angleterre, des Croisades, toujours accompagnées de la Géographie relative à chaque histoire, la Mythologie comparée à l'histoire.

Enfin, monsieur, d'après ce que j'ai vu et entendu, d'après ce que l'on veut ajouter encore au Cours, un Elève, au sortir du Collège de l'Assomption, sera aussi versé dans ces hautes sciences que l'homme studieux avec dix années d'Etude privée.

Il serait superflu de reprendre de faire l'éloge des Messieurs qui président à la jeunesse de l'Assomption il est tout fait.

Au milieu des sentiments de la joie des parents, et des applaudissements de la multitude, Sa Grandeur donna les récompenses à qui de droit, après avoir couronné chaque vainqueur.

COMITÉ CENTRAL ET PERMANENT.

Conseil-de-Ville, 23 juillet 1845.

Présents; Joseph Bourret, écrivain, au fauteuil, H. Paré et B. Holmes, écrivains.

Les sommes suivantes furent déposées, savoir:

De la partie Ouest du quartier St. Antoine, collecté par MM. J. Hyde, Narcisse Valois et J. D. Gibb.	£60	0	0
De Mme. St. Louis, le revenu de la vente de quelques articles de bijouterie.	7	10	0
De Jacob Dewitt, écrivain, sa souscription	25	0	0
	<hr/>		
Payé au trésorier	£92	10	0
Le trésorier pour la campagne annonça qu'il avait reçu depuis la dernière réunion du comité les sommes suivantes qu'il remit au trésorier:			
De l'Eglise Presbytérienne de Streetsville.	6	0	0
De Georgetown, sur la rivière Chateauguay, collecté par M. H. Graig	5	18	9
De St. Mathias, par M. Paul Bertrand.	1	9	3
De Ste. Marie, par B. Franchère, écrivain, 1 paquet de hardes et	20	0	9
Du Sault au Récollet par Messire Vinet.	13	19	0
De la Représentation, par E. Blanchet, écrivain. 1 paquet de hardes, 5 chapeaux et	15	0	0
De St. Athanase (somme additionnelle)	5	0	0
De chateauguay, par Messire Bourrassa	21	12	2
De Saint Aimé, par F. F. G. Hamel, écrivain. (somme additionnelle)	15	13	5
De St. Edouard par Messire Perrault, 1 paquet de hardes, et en addition à une somme précédente	0	17	5
De Bytown, par le Révérend M. Telmon.	8	0	0
De St. Vincent de Paul, par Messire Mercier.	14	19	8
De l'Île du Pads, par Messire Marcotte.	12	5	1½
De Contrecoeur, par Messire l'Heureux, 1 paquet de hardes et 1 paquet de hardes de Stukely.	18	10	0
	<hr/>		
	£	754	10 7½

Le trésorier met devant le comité le rapport suivant:

Montant récemment publié.	11360	8	4
Divres montants aussi publié.	697	18	9½
Reçu de Ormatown.	11	1	1
Reçu de la Loge Duke of Leinsier, Kingston.	1	10	0
Reçu du capitaine Brownrigg.	10	0	0
Reçu de Mepherson, Crane et Cie.	50	0	0
Montant reçu aujourd'hui de la campagne.	154	11	7½
Montant reçu au comité de ce jour.	9	10	0
	<hr/>		
Total des collections jusqu'à ce jour.	1238	18	10
Ajourné à 4½ heures P. M.			

A. LAROCQUE, Sec.

BULLETIN.

Erratum.—Exercices littéraires et examens.—Mission de l'Orégon (suite).—Nouvelles diverses.

Nos lecteurs auront sans doute corrigé l'erreur de la seconde ligne du bulletin de notre dernier numéro, où il est dit que le sacre de NN. SS. les évêques de Drasa et de Martyropolis a eu lieu samedi: il faut lire vendredi.

—Les amis de l'éducation, à Montréal, doivent avoir été satisfaits depuis quelques jours. Les examens publics, qui ont eu lieu en cette ville et à Longueuil, cette semaine, n'ont pu manquer d'être pour eux une véritable jouissance. Nous avouerons que, pour notre part, nous en avons été en quelque sorte orgueilleux et nous croyons qu'il y avait aussi sujet de l'être. Car non seulement partout où nous avons eu l'avantage d'assister, nous avons vu une jeunesse nombreuse fréquenter les maisons d'éducation, mais nous avons cru y remarquer encore une émulation et un succès qui laissait peu à désirer. Nous croyons qu'il serait difficile de dire maintenant, avec une ombre de vérité, que les Canadiens n'ont ni goût et ni aptitude pour les sciences. Il nous paraît surprenant à nous, qu'il puisse s'en rencontrer autant dans toutes les classes et dans toutes les conditions. Depuis nos collèges jusqu'à la moindre de nos écoles, partout, dans la masse des élèves, on découvre une émulation et une intelligence non équivoque. Qu'il est donc à souhaiter de voir continuer ce qui a été si bien commencé, et que tant de belles dispositions ne puissent demeurer inutiles, faute de secours et de moyens.

Notis n'avons pu assister qu'à la dernière séance des exercices littéraires du collège de Montréal, mais ce que nous avons vu a du suffire pour nous faire présumer avantageusement du reste. Les matières, qui occupèrent la séance, furent, en premier lieu, une discussion, en forme de plaidoyer entre MM. Leclère et Laflamme, sur les dangers et les avantages de la presse. Le

premier la réprouva comme pernicieuse, nuisible et dangereuse, et le second en fit l'apathéose.

Vinrent ensuite les thèses de Philosophie. Elles étaient en latin. Il était facile de s'apercevoir que les répondans étaient maîtres de leurs matières. M. Cunningham prouva l'existence d'un être nécessaire, M. Moran, la nécessité de la religion, et M. Maréchal, que nous devons à Dieu le culte intérieur et extérieur. Les interrogateurs furent M. Grenet, professeur de théologie, le Rev. P. Telmon et M. Baile, Directeur du collège.

Le procès d'Horace, devant le peuple Romain, attira l'attention de l'auditoire, comme il le méritait. Ce fut M. Maréchal qui porta l'accusation contre le vainqueur des Curiaces et qui voulut le faire condamner pour avoir tué sa sœur. M. Ricard, qui représentait le père d'Horace, en prit la défense et plaïda assez bien pour gagner sa cause. Son discours fit sensation.

Toutes ces matières furent entremêlées de plusieurs belles pièces de musique vocale et instrumentale. On joua aussi un petit drame en anglais, qui parut fort goûté de tous ceux qui entendent cette langue; puis enfin se fit la distribution des prix, dont on trouvera la liste plus bas.

Son Excellence le Gouverneur-Général y assistait, ainsi que NN. SS. les évêques de Toronto, de Carah et de Martyropolis. Quoique M. le Supérieur n'eut prié Son Excellence que la veille, cependant cet illustre ami de l'éducation ne voulut consentir à honorer les exercices littéraires de sa présence, qu'à condition qu'il y couronnerait le mérite et le talent de sa municipalité. En conséquence tous les prix d'excellence du collège de Montréal furent encore fournis, cette année, par l'illustre Gouverneur de cette province, Lord Fenhil. Il en fit autant pour les élèves des *Chers Frères des Ecoles de la Doctrine Chrétienne*, auxquels la distribution des prix se fit hier après dîner. Son Excellence voulut bien aussi les honorer de sa présence. Il n'y avait pas moins de quinze cents enfants, tous élèves des *Chers Frères* de cette ville. C'est un spectacle vraiment admirable et qui remplit de joie et d'espérance pour l'avenir.

Quoique nous soyons forcé de ne point parler de plusieurs examens publics de toutes jeunes petites demoiselles, qui se sont faits aussi cette semaine et qui n'en mériteraient pourtant pas moins une mention honorable par leur succès, cependant nous croirions manquer à notre devoir que de ne point payer au pensionnat des *Sœurs de Jésus Marie* à Longueuil, le tribut d'éloge qu'il mérite si bien. Nous avons eu l'avantage d'assister à la plus grande partie des deux séances d'examens publics que ce pensionnat a tenues mardi dernier. Nous devons dire de suite que l'avancement de l'éducation dans cette nouvelle communauté, a dépassé de beaucoup notre attente. Il est vraiment étonnant qu'une maison d'éducation, qui ne compte encore que neuf mois d'existence, ait déjà plus de cinquante pensionnaires et autant d'externes pour recevoir les bienfaits d'une éducation qu'on peut dire avancée. Car nous avons été témoins de la justesse et de la précision des réponses qu'un grand nombre d'entre elles, furent en état de donner sur l'Histoire Ste., l'histoire du Canada, la géographie, l'arithmétique, la grammaire, l'orthographe et l'analyse des parties du discours. On eut dit une maison qui comptait plusieurs années d'existence. La langue anglaise y est aussi le sujet d'une étude toute particulière. On y enseigne encore la musique, le dessin, la broderie et jusqu'aux travaux domestiques, tels que la tenue de ménage, la cuisinerie, la couture, le tricottage, etc., car rien n'est oublié pour les rendre capables de joindre l'utile à l'agréable. On peut bien s'imaginer qu'on a soin d'y former le cœur aussi bien que l'esprit, et que c'est toujours la religion, qui préside à toute cette éducation et qui en est l'assaisonnement habituel et nécessaire.

Nous dirons ici en passant, pour l'avantage du public et surtout de ceux qui désireraient savoir quel est le prix de la pension; qu'il est de quatre piastres et demie par mois (54 piastres par année). Comme le couvent se trouve déjà trop petit, après les vacances les classes doivent se faire dans une maison adjacente, afin d'avoir plus de place pour le pensionnat. Par ce nouvel arrangement, on espère qu'on pourra y recevoir jusqu'à quatre-vingt pensionnaires. D'après ce dont nous avons été témoin, nous sommes persuadé que ce nombre même ne se fera pas longtems attendre. C'est du moins ce que nous désirons de tout notre cœur surtout pour l'avantage de l'éducation.

—Hier après dîner, l'examen des élèves des Delles. Fournier, s'est fait avec tout l'éclat accoutumé. L'auditoire était très nombreux et parut très

satisfait des connaissances de plusieurs des jeunes demoiselles. Il faut convenir aussi qu'un bon nombre d'entre elles, répondit sur la grammaire, la géographie, l'histoire du Canada et l'arithmétique, avec une facilité et une assurance qui leur font honneur. On y joua aussi plusieurs petits drames, qui amusèrent agréablement l'assistance. Nous croyons qu'il eût été difficile de le faire avec plus de naturel. L'examen a donc été des plus satisfaisants et ne laisse à désirer que de voir cette école poursuivre sa carrière, tous les ans, avec le même succès.

— Comme ce qui nous reste à dire sur la mission de l'Orégon, regarde particulièrement les travaux apostoliques des missionnaires, il est facile de comprendre que, pour pouvoir en donner un récit circonstancié et suivi, entremêlé de détails précis, d'incidens et d'anecdotes édifiantes et curieuses, comme il ne manque jamais de s'en présenter dans ces circonstances, il faudrait quelque chose de plus que des dates et quelques conversations accidentelles. Nous aurions besoin d'une foule de monumens qui nous manquent et que les missionnaires seuls pourraient nous procurer. Avec ce que nous avons, nous serions donc forcé de nous borner, pour ainsi dire, à une indication des faits, quand bien même nous serions tenté de nous étendre davantage sur la partie qu'il nous reste à relater. Mais ce que nous sommes forcé de faire, est précisément ce que nous nous étions proposé. Car nous prions nos lecteurs de vouloir bien se rappeler que ce petit récit, comme nous l'avons fait pressentir dès le commencement, n'est que pour donner une idée générale de l'état de cette mission, en attendant que les rapports de la Propagation de la Foi la fassent connaître plus en détail.

Nous allons donc essayer de continuer la marche que nous nous étions tracée, et bien loin de nous étendre sur les faits plus que par le passé, nous nous efforcerons d'être encore plus concis, s'il est possible. Car on comprend que ce sont des faits précis que nous avons maintenant à relater, et que pour le faire pertinemment, il n'en faut rien ignorer. Il n'y a donc, pour ainsi dire, que leurs auteurs ou leurs témoins oculaires qui puissent remplir cette tâche avec succès dans les circonstances présentes. Aussi espérons-nous qu'ils le feront bientôt et qu'ils auront la complaisance de rectifier ce qui pourra nous être échappé d'incorrect.

Toutefois, pour mettre dans notre analyse le plus d'ordre et le plus de clarté qu'il nous est possible, avant de suivre les missionnaires dans leurs nombreuses et pénibles courses à travers le territoire de l'Orégon, il devient nécessaire de faire connaître la dangereuse situation où se trouvaient les catholiques de ce pays, lors de l'arrivée de MM. Blanchet et Demers, et le besoin qu'il y avait de leur présence pour mettre la foi de ces fidèles en sûreté et pour empêcher l'erreur d'y prendre racine et de s'y établir.

Si nous nous rappelons bien, l'hon. Compagnie de la Baie d'Hudson y possédait alors dix à douze établissemens pour la traite des pelleteries, tant au nord qu'au sud. On sait qu'il y a toujours, dans chacun de ces établissemens, un certain nombre de serviteurs qui sont, presque tous autant de catholiques, puisque ce sont presque tous des Canadiens. Nous avons pourtant déjà vu aussi, qu'il y avait encore en outre vingt-six familles catholiques au Wallamette et quatre au Cowlitz. Comme l'on voit, c'était déjà un assez grand nombre de fidèles qui, non seulement, n'avaient point de ministres de leur culte, mais qui étaient encore exposés aux tentations les plus dangereuses de la séduction. Car si, d'un côté, ils se trouvaient privés de tout moyen de pouvoir pratiquer le culte que leur foi leur prescrivait et que la conscience réclamait, d'un autre, les pratiques de nos frères séparés étaient, pour ainsi dire, sous leurs mains; et on doit être porté à croire que rien ne devait être négligé pour engager ces fidèles à embrasser une autre croyance, quand on présume, non sans raison, que la montée des missionnaires catholiques n'avait été retardée, que pour donner aux ministres protestants, qui y étaient rendus ou qui y arrivaient, le temps de pouvoir tenter s'il ne serait pas possible de les y amener. Du moins est-il certain qu'il y avait déjà dans l'Orégon plusieurs ministres protestans qui par eux-mêmes, ou par leurs affidés, se répandaient jusque dans les maisons des Canadiens et cherchaient à y faire des prosélytes. Plusieurs de ceux-ci avaient consenti à laisser baptiser leurs femmes et leurs enfans et à se laisser marier par eux. Quelques-uns allaient même à leurs assemblées du dimanche et couraient grand risque de succomber à la tentation, si les prêtres n'étaient pas arrivés dans l'automne. C'étaient surtout les Méthodistes qui faisaient les plus grands efforts. Ils y avaient déjà deux missions: une à quatre lieues de la chapelle du Wallamette, comme

nous l'avons dit plus haut, et où était une école sous leur direction, et une autre aux Grandes Dalles. Le ministre anglican lui-même, pendant les deux ans qu'il passa à Vancouver, avait commencé à faire l'office du dimanche aux Canadiens de ce fort. Il est vrai pourtant de dire qu'il ne devait pas y avoir eu grand succès, puisqu'il abandonna son poste et qu'il y avait déjà trois semaines qu'il en était parti pour retourner en Angleterre, lorsque les deux premiers missionnaires Catholiques y arrivèrent. Les Trésbytériens avaient aussi une mission à Wallawalla, et dès 1839, les Méthodistes en établirent une troisième sur la *Rivière Spokane*, à quelques jours de marche de Colville, en descendant vers le sud. Mais ce fut en 1840 que la propagande Méthodiste de l'Orégon reçut le plus grand renfort. Car cette même année, un M. Lee y arriva avec un vaisseau chargé de ministres avec leurs femmes et leurs enfans, ainsi que de fermiers, de forgerons et d'autres artisans. C'était une véritable colonie. Des ministres furent placés dans les postes les plus importants, tels qu'à la chute du Wallamette, chez les *Stalsaps*, en bas du fort *George* (autrefois Astoria) et à Nesqually. On peut bien supposer que tous ces ministres ne devaient pas rester oisifs. Ils parurent même redoubler de zèle. Vancouver, Cowlitz, Wallamette même, n'étaient pas exempts de leurs excursions. On les vit pénétrer jusqu'à Whidbey, Okennagan et Colville. On disait même en 1842 que les Presbytériens allaient passer dans la Nouvelle-Calédonie. Il est pourtant à remarquer que l'arrivée des missionnaires catholiques fut un coup de foudre pour les ministres, puisque, depuis cette époque, malgré leur nombre et leurs peines, bien loin d'avoir de nouveaux succès, ils se virent d'abord abandonnés successivement de la plus grande partie de leur troupeau, privés de toute espérance de pouvoir mieux réussir par la suite et enfin forcés de dissoudre leur société et d'abandonner leurs postes et leurs missions, comme nous le verrons bientôt.

Cependant il ne faut pas s'imaginer que tout se soit opéré comme par enchantement et que les missionnaires n'aient eu qu'à paraître dans le pays, pour opérer ce prodige. Il a fallu bien des pas et des démarches, bien des soins et des instructions, beaucoup de peine et de patience pour prémunir le troupeau contre les dangers de la séduction et de l'erreur, détruire les fausses impressions qui avaient été données, éclairer et affermir dans la vérité les consciences chancelantes et trompées, et ramener aux pratiques de la religion tant de personnes qui le savaient abandonnées depuis longues années, ou qui, élevées dans l'infidélité, n'en avaient jamais même rien connu ni pratiqué.

Voilà pourquoi les missionnaires étaient en quelque sorte obligés de se multiplier. Voilà pourquoi nous les verrons tantôt dans une place, tantôt dans une autre. Partout où leur ministère les appelait et où le danger réclamait leur présence, on concevoit qu'il n'y avait pas à balancer, et qu'il fallait promptement s'y rendre. Voilà pourquoi, encore, nous allons les voir si souvent en route pour passer d'un poste à un autre. Car blancs et sauvages, personne ne réclamait en vain leur assistance; et il suffisait que de faux prophètes eussent pénétré quelque part, pour qu'on les vît s'y rendre aussitôt, afin d'y défendre la vérité et empêcher l'erreur de s'y propager. Aussi allons-nous voir les deux nouveaux missionnaires, comme deux nouveaux St.-Paul, se partager, en quelque sorte l'Orégon, à leur arrivée.

Suite à un prochain numéro.

— On lit dans le *Canadien* :

« On nous informe que le besoin d'ouvriers commence à se faire sentir. Les maçons demandent 7s. par jour, les menuisiers et charpentiers de 5s. à 6s., et il est difficile de s'en procurer à ces prix. Comme un grand nombre de propriétaires dans les faubourgs St. Louis, St. Jean et St. Roch vont bâtir en briques, les maçons en briques vont être recherchés, car il n'y en a pas assez ici. Ceux qui ne sont pas occupés à Montréal, Burlington et Troy feraient bien de venir à Québec où ils gagneront très certainement de bons gages. La brique des Trois-Rivières et de Sorel se vend de 22s. 6d. à 25s. le mille, et il n'y en a pas assez pour les demandants. L'an dernier elle se vendait de 15s à 17s. 6d. le mille. Ceux qui en font et qui voudraient en faire y trouveront leur compte. Les journaux de Montréal sont priés de reproduire cet article. »

— *Société de St. Jean-Baptiste*: Tel est le titre d'une société dont l'assemblée annuelle a eu lieu le 13 du mois dernier au séminaire de Charleston et dont le but est de venir au secours des séminaristes qui se destinent à l'état ecclésiastique. Il faut convenir que cette société fait honneur à la Re-

ligion Catholique et qu'elle est une preuve non équivoque du progrès que doit faire le catholicisme dans ce diocèse. Car il a été constaté, à la susdite assemblée, que la recette de l'année, qui venait de finir en juillet 1845, se montait à 1,071 de piastres et demie. Puisque cette belle œuvre a déjà eu de si beaux résultats, quoiqu'elle se soit concentrée jusqu'à présent dans les seules villes de Charleston, de Savannah et d'Augusta, il est à espérer qu'elle en aura encore de bien plus grands quand on sera parvenu à la propager par tout le diocèse, comme il a été résolu de travailler à le faire dans la susdite assemblée. Puisse la suite répondre à de si beaux commencemens.

La correspondance de M. le curé de Ste. Geneviève n'a été reçue que lorsque notre feuille était sous presse. C'est pourquoi elle est nécessairement remise au prochain numéro.

COLLEGE DE MONTREAL.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX.

Bonne conduite.—Division des Grands.

Prix par le suffrage de ses condisciples.—L. Lepailleur.

Division des Petits.

Prix par le suffrage de ses condisciples.—F. Wardell.

Philosophie.

Excellence.—Prix 1er. W. Moran; 2d. ex æquo, A. Maréchal et J. Cunningham. Accessit 1er. C. Lenoir; 2d. J. Quinn.

Thèse latine.—Prix 1er. ex æquo A. Maréchal et W. Moran; 2d. J. Cunningham. Accessit 1er. C. Lenoir; 2d. J. Quinn; 3me. T. Shaham. Chimie.—Prix 1er. L. Lepailleur; 2d. W. Moran. Accessit 1er. ex æquo, H. Glackmeyer et T. Shaham; 2d. J. Cunningham; 3me. ex æquo G. Laflamme, A. Séguin et L. Turcot.

Rhétorique.

Encouragement.—Prix A. Dandurand. Accessit C. Loranger.

Belles-Lettres.

Succès.—Prix 1er. P. Chopin; 2d. P. Bélanger. Accessit 1er. L. Bélanger; 2d. A. Singer.

Amplification latine.—Prix 1er. P. Chopin; 2d. P. Bélanger. Accessit 1er. A. Singer; 2d. L. Bélanger.

Amplification française.—Prix 1er. L. Bélanger; 2d. P. Bélanger. Accessit 1er. P. Chopin; 2d. N. Bourassa.

Vers latins.—Prix 1er. P. Chopin; 2d. A. Singer. Accessit 1er. L. Bélanger; 2d. H. Fisciault.

Version latine.—Prix 1er. P. Chopin; 2d. L. Bélanger. Accessit 1er. ex æquo P. Bélanger et H. Fisciault; 2d. A. Singer.

Version grecque.—Prix 1er. P. Chopin; 2d. L. Bélanger. Accessit 1er. P. Bélanger; 2d. H. Fisciault.

Thème anglais.—Prix 1er. S. Sheridan; 2d. ex æquo A. Singer et J. Rossiter. Accessit 1er. H. Fisciault; 2d. P. Chopin.

Version anglaise.—Prix 1er. P. Chopin; 2d. P. Bélanger. Accessit 1er. A. Singer; 2d. H. Fisciault.

Algèbre.—Prix 1er. P. Chopin; 2d. J. Rossiter. Accessit S. Sheridan.

Mémoire.—Prix F. Pominville. Accessit P. Chopin.

Versification.

Succès.—Prix 1er. F. McNeirny; 2d. L. Schneider. Accessit 1er. O. Brousseau; 2d. E. Barnard.

Vers latins.—Prix 1er. F. McNeirny; 2d. O. Brousseau. Accessit 1er. L. Schneider; 2d. A. Comte.

Thème latin.—Prix 1er. P. Aylen; 2d. F. McNeirny. Accessit 1er. E. Barnard; 2d. L. Schneider; 3me. O. Brousseau.

Version latine.—Prix 1er. E. Barnard; 2d. ex æquo A. Comte et O. Brousseau. Accessit 1er. F. McNeirny; 2d. L. Schneider.

Version grecque.—Prix 1er. F. McNeirny; 2d. ex æquo E. Barnard et A. Comte. Accessit 1er. ex æquo, O. Brousseau et L. Schneider; 2d. Jos. Labadie.

Thème anglais.—Prix 1er. ex æquo, P. Aylen et F. McNeirny; 2d. S. Duckett. Accessit 1er. E. Barnard; 2d. ex æquo A. Comte et L. Schneider.

Version anglaise.—Prix 1er. ex æquo, E. Barnard et A. Comte; 2d. F. McNeirny. Accessit 1er. ex æquo O. Raymond et L. Schneider; 2d. P. Aylen.

Arithmétique.—Prix 1er. ex æquo E. Barnard et F. McNeirny; 2d. ex æquo T. Doré et S. Duckett. Accessit 1er. P. Aylen; N. Lepailleur.

Mémoire.—Prix ex æquo E. Barnard et O. Brousseau.

Méthode.

Succès.—Prix 1er. F. X. Bienvenu; 2d. T. Lemire. Accessit 1er. A. Calderon; 2d. L. Dufresne.

Thème latin.—Prix 1er. F. X. Bienvenu; 2d. ex æquo A. Calderon et T. Lemire. Accessit 1er. A. Jacquemod; 2d. L. Dufresne.

Version latine.—Prix 1er. F. X. Bienvenu; 2d. T. Lemire. Accessit 1er. O. Forget; 2d. D. Veaudry.

Thème anglais.—Prix 1er. A. Jacquemod; 2d. F. X. Bienvenu. Accessit 1er. T. Lemire; 2d. ex æquo A. Calderon et J. Tailfer.

Version anglaise.—Prix 1er. F. X. Bienvenu; 2d. A. Jacquemod. Accessit 1er. J. Tailfer; 2d. T. Lemire.

Histoire profane.—Prix ex æquo T. Lemire et W. Prévost.

Mythologie.—Prix H. Dansereau. Accessit A. Jacquemod.

Syntaxe.

Succès.—Prix 1er. W. Brigham; 2d. D. Lefebvre. Accessit 1er. J. Defoie; 2d. J. Durand; 3me. ex æquo C. Bédard et G. Glackmeyer.

Thème latin.—Prix 1er. ex æquo W. Brigham, J. Defoie et D. Lefebvre; 2d. ex æquo C. Bédard et J. Leduc. Accessit 1er. ex æquo C. Loupret et McNulty; 2d. P. St. Denis; 3me. J. Durand; 4me. ex æquo G. Glackmeyer et B. Parent.

Version latine.—Prix 1er. W. Brigham; 2d. D. Lefebvre. Accessit 1er. ex æquo G. Glackmeyer, J. Leduc et P. St. Denis; 2d. ex æquo A. Glackmeyer, C. Loupret et B. Ste. Marie; 3me. E. Morin.

Thème anglais.—Prix 1er. ex æquo W. Brigham et A. McDonald; 2d. J. Doyle. Accessit 1er. ex æquo A. Delisle et M. McNulty; 2d. ex æquo C. Loupret, E. Morin et E. Perrault; 3me. ex æquo P. St. Denis, et F. Wardell.

Version anglaise.—Prix 1er. A. Delisle; 2d. ex æquo D. Lefebvre et P. St. Denis. Accessit 1er. ex æquo W. Brigham, A. Glackmeyer et B. Ste. Marie; 2d. ex æquo J. Durand, E. Morin et E. Perrault; 3me. ex æquo G. Glackmeyer et A. McDonald.

Histoire sacrée.—Prix H. Riendau. Accessit A. McDonald.

Géographie.—Prix ex æquo C. Bédard et G. Glasmeyer. Accessit E. Riendau.

Elémens.

Succès.—Prix 1er. F. Milton; 2d. ex æquo W. et E. Chagnon. Accessit 1er. S. Foote; 2d. F. X. Martin; 3me. J. Desrivières.

Version latine.—Prix 1er. C. Dufresne; 2d. E. Chagnon. Accessit 1er. ex æquo S. Foote et F. X. Martin; 2d. J. Desrivières.

Thème latin.—Prix 1er. F. X. Milton; 2d. ex æquo A. Ricard, F. X. Martin, W. et E. Chagnon. Accessit 1er. J. Desrivières; 2d. S. Foote; 3me. ex æquo A. Thomas et T. Viau.

Grammaire.—Prix E. Beaubien. Accessit A. Thomas.

Géographie.—Prix J. Desrivières. Accessit T. Beaudry.

Autre classe d'Elémens.

Succès.—Prix 1er. A. Bissonnet; 2d. T. Dagenais. Accessit 1er. H. Sentenne; 2d. A. Sentenne; 3me. J. McKay.

Thème latin.—Prix 1er. T. Dagenais; 2d. ex æquo A. Bissonnet et H. Sentenne. Accessit 1er. F. Bruncau; 2d. A. Sentenne; 3me. G. Beaudry.

Version latine.—Prix 1er. A. Bissonnet; 2d. T. Dagenais. Accessit 1er. H. Sentenne; 2d. ex æquo C. Holland et E. Laberge.

Grammaire.—Prix A. Sentenne. Accessit J. McKay.

Géographie.—Prix J. Jordan. Accessit R. J. Wilkins.

Chœur de Musique.

Division des Grands.

Prix 1er. L. Bélanger; 2d. R. Turcot. Accessit 1er. ex æquo N. Bourassa et O. Brousseau; 2d. ex æquo T. Dagenais et P. Bélanger.

Division des Petits.

Prix 1er. J. Valade; 2d. A. Comte. Accessit 1er. ex æquo J. et E. Villeneuve; 2d. ex æquo H. Dansereau, D. Lefebvre et W. Prévost; 3me. ex æquo P. St. Denis, E. Perrault, A. Vogety, J. Desrivières et J. Bruneau.

Musique instrumentale.

Piano.—Prix ex æquo L. Lepailleur et L. Lahaise.

Flûte.—Prix A. Delisle. Accessit J. Bédard.

Violon.—Division des Grands.

Prix ex æquo F. X. Bienvenu et A. Desjardins. Accessit ex æquo S. Duckett et F. X. Rapin.

Division des Petits.

Prix A. Jacquemod. Accessit C. Lauzon.

CANADA.

—On a commencé ces jours derniers les travaux des fondations de l'Eglise de St. Roch, à l'endroit où on se propose de l'élargir en élevant un mur de chaque côté en ligne avec les tours. On nous dit que le montant des assurances suffira pour faire cette amélioration à l'édifice, en relever les murs qui sont, à part quelques fissures, fort solides, le couvrir et arranger l'intérieur de manière à pouvoir dire la messe dedans cet automne. Peut-être que l'étranger ignore que cet édifice, qui est passé au feu deux fois depuis 25 ans, venait à peine d'être achevé lorsqu'il y est passé pour la deuxième fois. Pauvre St. Roch!

Journal de Québec.

—Nous apprenons avec regret que la foudre a frappé une jeune fille de M. Lemire de la Baie du Febvre et l'a laissée morte sur la place. Cette famille respectable a été frappée dans un objet cher dont nous regrettons vivement le sort infortuné.

A plusieurs différens endroits le tonnerre a frappé d'une manière aussi sensible pour plusieurs familles; et les journaux du Haut-Canada contiennent deux ou trois malheureux exemples de même malheur.

Le même orage que New-York a essayé plus rudement encore pendant deux longues heures, y a renversé des maisons, déraciné des arbres et causé des dégâts considérables.

L'ouragan paraît avoir parcouru dans le même jour depuis Montréal au delà de New-York et avoir laissé sur son passage des traces effrayantes de ravage et de mort.

Aurore.

Oregon.—Sir George Sympson, Gouverneur des territoires de la compagnie de la baie d'Hudson, est arrivé à Lachine (près Montréal) mercredi dernier.

venant de l'intérieur. Il rapporte que les colons américains de l'Orégon étaient désappointés et mécontents. Sur cinq mille qui en étaient arrivés en différents temps, environ mille avaient quitté le territoire pour aller s'établir en Californie.

Canadien.
Destruction de la colonie anglaise de la Baie des Isles (Nouvelle-Zélande).—Un bâtiment arrivé à Nantucket (Massachusetts) apporte la nouvelle affligeante que les naturels des environs de la Baie des Isles se sont insurgés au commencement de mars dernier, et après plusieurs escarmouches, où les colons anglais et la petite garnison aidée de l'équipage du bâtiment de guerre *Hazard*, furent très mal traités et obligés de se réfugier à bord des navires, se sont emparés de la ville (Kararareka), l'ont pillée, puis incendiée. Cet événement est d'autant plus regrettable, dans l'intérêt même des naturels, que depuis le massacre du capitaine Wakefield et de ses compagnons, le gouvernement anglais a été en butte à des attaques pour n'avoir pas sévi contre eux autant que les colons et leurs amis l'auraient désiré. Il sera maintenant forcé d'agir avec rigueur.

Canadien.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Mgr. R. P. Smith, évêque de la Trinidad, si connu par son zèle et par son ardente charité, vient d'arriver à Paris avec M. l'abbé Christophe, de Montreuil-sur-Mer, le diocèse curé de San-Fernando, qui l'accompagne en qualité de secrétaire. C'est pour les besoins de son immense troupeau que le zélé pasteur a entrepris ce long et pénible voyage.

Le diocèse de la Trinidad a 300 lieues d'étendue; il renferme 18 îles. Mgr. Buckley est le premier évêque qui gouverna ce vaste diocèse; il y arriva en 1821. Toutes les colonies anglaises et danoises qui se trouvent aux Antilles étaient sous sa juridiction. Il n'avait alors que six prêtres. Cet excellent prélat mourut en 1828, et laissa douze prêtres.

Mgr. Mac-Donnell, qui lui succéda, trouva de grandes ressources dans le zèle, le désintéressement de Mgr. Smith, qui fut son vicaire-général jusqu'en 1827; à cette époque le Saint-Siège le nomma son coadjuteur.

Grâce aux efforts persévérants et aux nombreux sacrifices de l'humble coadjuteur, Mgr. Mac-Donnell put augmenter le clergé de son diocèse. Le pieux évêque eut la consolation de voir avant de mourir cinquante-deux missionnaires exerçant avec zèle et courage les fonctions du saint ministère, et répandant les bienfaits de la religion sur les populations catholiques, qui se multipliaient d'une manière merveilleuse. Les 18 îles qui composent le beau et vaste diocèse de la Trinidad ont chacune leur gouverneur ou un lieutenant du gouverneur.

Depuis la mort de Mgr. Mac-Donnell, qui arriva en 1844, Mgr. Smith a su par sa prudence et par son zèle toujours animé de la plus ardente charité, triompher de bien des difficultés. Aujourd'hui, il est en mesure d'établir 18 nouvelles missions, ayant à sa disposition 18 prêtres, vraiment dignes de leur sublime vocation.

Ajoutons ici que Mgr. Smith pourvoit à tous les besoins d'un bon nombre de jeunes gens qui s'appliquent avec succès à l'acquisition des sciences ecclésiastiques et à la pratique des vertus sacerdotales dans les séminaires de Saint-Sulpice et d'Orléans, dans le séminaire des missions à All-Hallows, à Dublin, et dans celui de Carlow.

Les vertus du digne évêque que la divine Providence a placé à la tête du diocèse immense de la Trinidad, la bonne conduite et le zèle des missionnaires, la foi et la charité qui règnent parmi les catholiques, les heureuses dispositions des populations protestantes qui, dans plusieurs endroits, abandonnent leurs temples pour fréquenter les églises catholiques, tout fait espérer que notre sainte religion fera les progrès les plus rapides sur cette terre lointaine.

—On lit dans un journal de Lyon :

« Mgr. Brady, évêque de Perth, capitale de l'Australie occidentale, est arrivé à Lyon venant de Rome. Ce prélat, dont le diocèse a été récemment formé d'une portion du vaste diocèse de Sydney, aura spécialement pour mission d'évangéliser les nombreux Sauvages de l'intérieur de la Nouvelle-Hollande. Il vient réclamer les secours de l'Œuvre de la Propagation de la Foi pour les missionnaires qu'il espère emmener avec lui très-prochainement.

« Mgr. Trioche, évêque de Babylone, délégué du Saint-Siège en Orient, est également arrivé dans notre ville, venant de Bagdad. »

ANGLETERRE.

—Le 28 avril, madame O' Donoghé, épouse de M. O' Donoghé, écuyer, fit son abjuration entre les mains du Révérend John O' Donnell, qui, peu de temps auparavant, avait reçu 25 autres protestans dans le sein de l'Eglise catholique.

—Mgr. l'évêque de Londres a fait assigner devant la Cour ecclésiastique des doctors communs, présidée par sir Herbert Jenner, le révérend M. Oakeley, ecclésiastique attaché à l'Université d'Oxford, pour avoir cherché à introduire dans les cérémonies de l'Eglise établie certaines formes et pratiques appartenant exclusivement à l'Eglise romaine.

M. Oakeley n'a point comparu, et ne s'est fait représenter par aucun conseil.

M. Bayford, jeune *proctor*, ou procureur du prélat, a réfuté la prétention exprimée par M. Oakeley dans ses Mémoires, de se conformer aux dispositions du concile de Trente, lesquelles, selon lui, seraient obligatoires pour toute la chrétienté. Il a prononcé un plaidoyer où il a cité la lettre de l'é-

vêque Osorius à la reine Elisabeth, l'ouvrage de l'évêque Pilkington publié sous le même règne, et s'est étonné de l'hérésie obstinée du révérend Oakeley, qui souscrivait d'abord aux homélies autorisées de l'Eglise d'Angleterre. Il a conclu à ce que M. Oakeley fût dégradé pour cause d'hérésie, et à ce qu'il lui fût infligé telle autre peine disciplinaire que la Cour jugera convenable.

Sir Herbert Jenner a mis la cause en délibéré, et survis d'ici à un ou deux mois au prononcé de son arrêt.

Univers.

—La Chambre des Communes a engagé le 29 mai, à une heure assez avancée, la discussion sur le bill des collèges irlandais. Sir Robert Peel et sir James Graham ont d'abord refusé de répondre aux interpellations qui leur ont été adressées sur les détails du projet de loi. Ils se sont réservés de modifier le bill lorsqu'il sera examiné en comité.

Lord John Manners a eu cependant le mérite d'arracher à sir James Graham quelques aveux. Le noble lord a déclaré que, par suite du refus de modifier les dispositions du bill, cette mesure ne peut satisfaire ni les protestants ni les catholiques, et en conséquence il en a demandé le et en présentant une motion pour remettre à six mois la seconde lecture. Sir James Graham a paru vivement affecté de ce début, et il a jugé prudent de se lever pour expliquer à la Chambre ce qu'il avait refusé de lui dire un quart d'heure auparavant. Les explications qu'il a données n'ont pas brillé par leur netteté; ce qu'elles ont prouvé plus clairement, c'est que le Ministère est fort embarrassé de son œuvre. Sir James Graham a d'abord soutenu que, vu la position des partis en Irlande, il était indispensable que le Gouvernement fût investi du droit de nommer les professeurs et fonctionnaires des nouveaux collèges, ce qui ne l'a pas empêché de dire ensuite que le Gouvernement n'aurait peut-être aucune objection à conférer ce droit à une commission mixte, mais que ce serait après avoir lui-même choisi les premiers professeurs, et seulement lorsque les collèges seraient en plein exercice. La Reine ne se réserverait alors qu'un droit de *veto*. Il a répondu ensuite d'une manière fort ambiguë au mémoire des évêques catholiques. Sir James Graham avoue qu'un professeur qui réunira aux qualités requises pour occuper une chaire le titre de catholique, devra être préféré; mais cependant les évêques font entre les diverses chaires des distinctions dont il n'apprécie pas la portée. Il accepte volontiers un aumônier catholique; mais s'il payait cet aumônier des deniers de l'Etat, le Gouvernement interviendrait sur une question où il doit rester neutre; de là, nécessité de trouver le salaire de l'aumônier sans que le Gouvernement paraisse en fournir les moyens. Enfin, sir James Graham nous promet de tirer son discours au clair lorsque le bill sera en comité. Nous attendrons.

Répondant ensuite à l'accusation de sir Robert Inglis, qui a appelé le bill un plan gigantesque d'éducation athée, le ministre avance qu'il ne voit pas sur quoi se fonde le reproche du représentant d'Oxford; et pour donner assis- tance à la Chambre une idée de la négligence que l'université d'Oxford apporte à l'instruction religieuse de ses étudiants, il a déclaré que pendant deux années et demie qu'il avait passé à Oxford, il n'a jamais assisté à aucun sermon, à aucune instruction religieuse, à aucune leçon de théologie, excepté dans les très rares circonstances où il y était forcé. Cette anecdote, qui a fait rire la Chambre, montre que les chefs de l'université d'Oxford se soucient fort peu des instructions religieuses des étudiants; mais que prouve-t-elle en faveur du bill proposé aujourd'hui par le Ministère? *Univers.*

LA FIDELITE BENIE.

IV.

La traversée fut heureuse. On n'essuya pas de ces tempêtes qui élèvent les vagues de la mer jusqu'au ciel. Les vents furent tranquilles, comme s'ils fussent pénétrés de vénération pour l'innocence de Rufine et de Marie, comme s'ils n'eussent pas voulu accroître leur misère par un nouvel effort.

On prit terre. Lorsque Marie débarqua, oh! comme elle sentit le bonheur de se trouver sur la terre ferme! « Mon Dieu! dit-elle en elle-même, tu ne m'as pas abandonnée sur les gouffres de la mer; tu ne m'abandonneras pas non plus sur les flots de la vie, moi qui suis ton enfant!... Qu'allons-nous devenir Rufine et moi? Tu es notre père, conduis-nous. Non! Il n'y a pas de *destin*, comme les païens le prétendent: il n'y a que les décrets de ta divine volonté qui soient immuables. Si nous nous soumettons à elle avec une obéissance filiale, tout nous réussira. »

Elle regarda plusieurs fois l'immense Océan, admirant la vaste étendue de cette mer si dangereuse: « Que la majesté de Dieu est grande, ajouta-t-elle encore! O toi, Etre infini, tu es le repos éternel.... Que l'aspect de cette mer est imposant! Que cette plaine des eaux est magnifique; mais qu'elle est trompeuse! Cette surface si calme en apparence, peut en un instant se changer en flots tumultueux, s'élevant comme des montagnes menaçantes. Il en est ainsi du bonheur sur la terre; il en est ainsi de la vie!... Déjà, j'en ai fait l'expérience. »

Elles furent conduites à Cyr, ville de Syrie. On leur dit d'un ton à moitié amical, comme si elles n'appartenaient qu'à demi à l'humanité: le pays est bon; vous vous y habituerez sans doute. C'est en effet la terre où la toute-puissance de Dieu a prodigué les trésors

de sa richesse. Le blé, le vin, l'huile, les fruits, la soie, le coton y croissent abondamment; l'air y est pur et sain.

Mais ainsi que chaque état, chaque pays a souvent quelque inconvénient à côté de ses avantages. Dans les mois de juin et de juillet, la chaleur du soleil y est insupportable. Il y a aussi, dans ce pays, des plaines désertes, couvertes de sable, et ce n'est qu'à leur aspect qu'on apprécie la beauté des sillons, des semences et des vignobles.

A Cyr, Rufine et Marie furent vendues pour le service d'une même maison. Depuis longtems déjà, le plus ardent souhait de leur cœur avait été que Dieu leur accordât de rester ensemble. Leur reconnaissance envers lui fut extrême, lorsqu'elles virent leur prière exaucée; mais, dans cette circonstance, elles étaient loin de prévoir les vnes secrètes de la divine Providence.

Dans cette nouvelle situation, Marie sentit et regretta vivement tout ce qu'il y avait d'heureux et de paisible dans la vie des enfans, sous l'égide d'un père et d'une mère. Un si dur esclavage l'eût entièrement abattue, si Jésus n'eût été sa consolation et sa joie. Il en était de même de Rufine. Toutes deux cherchaient, par leur tendre amitié, à adoucir mutuellement l'amertume de leur position, s'encourageant l'une l'autre à ne chercher de soulagement que dans la religion. Toutes les fois qu'elles pouvaient se réunir, elles s'entretenaient de choses saintes et édifiantes.

Dès les premiers jours, Marie dit à Rufine :

— "Ah! si les enfans de parens libres savaient combien l'esclavage est pénible, comme ils se plieraient avec empressement aux volontés bienveillantes de leurs parens dont l'amitié est si tendre; combien ils s'appliqueraient à gagner en piété, en bonté et par conséquent en bonheur !..."

"On leur commande les choses les plus faciles. Tout ce que l'on exige d'eux se borne à ce qu'ils acquièrent des connaissances utiles, à ce qu'ils apprennent les choses nécessaires, à ce qu'ils ne soient pas indociles, vicieux et malfaisans. Toute l'éducation ne consiste qu'à apprendre aux enfans leurs devoirs, et à leur donner pour règles non leur volonté propre, mais les leçons de la sagesse et de l'expérience.

"C'est maintenant seulement que je m'en aperçois. Ah! si j'avais été plus obéissante à l'égard de ma bonne mère !... Qui sait si ses plaintes ne se sont pas élevées jusqu'à Dieu contre moi !... Si j'avais pourtant mieux suivi les moindres désirs de mon père ! Oh, maintenant avec quelle prompte soumission, j'obéirai à ses ordres ! Mais hélas ! je suis orpheline sur une terre étrangère, et Dieu seul sait où est maintenant mon père."

Des larmes s'échappèrent alors abondamment de ses yeux : elle joignit les mains, s'agenouilla et se mit à prier pour son malheureux père. Rufine pleurait aussi; elle se mit également à genoux, joignant ses prières à celles de Marie. Ainsi elles en agissaient chaque jour, et aussi souvent qu'elles le pouvaient.

Aux sages pensées de Marie, Rufine ajoutait quelquefois de profondes réflexions. "Ne voyons-nous pas, disait-elle, des hommes accablés sous le poids des années, obligés encore d'obéir avec crainte et en tremblant, aux caprices les plus étranges de leurs maîtres, qui les traitaient comme de vils esclaves ? Oh ! cela devrait faire réfléchir la jeunesse, qui ne veut plus obéir à ses parens, dès qu'elle se croit assez forte pour marcher sans guide et pour s'avancer dans la large voie du vice.

"Si les sujets des autorités légitimes songeaient à tout ce qu'a de dur le joug de la véritable servitude, ils ne les accuseraient plus injustement de les tyranniser; ils s'estimeraient heureux au contraire, de pouvoir suivre des ordres qui ne tendent qu'au bien-être commun."

Marie disait souvent à son amie :

"Il est honteux pour l'humanité, que des hommes soient esclaves. Je le vois bien maintenant. Mais nous, quoique victimes de ce sort affreux, nous trouvons une consolation indicible dans l'exemple du Fils de Dieu. Pouvons-nous nous plaindre, quand nous pensons qu'il s'est fait homme, et a pris, lui-même, l'extérieur de la servitude. Ces réflexions viennent souvent me consoler la nuit, lorsque, trop fatiguée pour trouver le sommeil, je cherche en vain le repos sur mon triste grabat."

— "Oui, répondit Rufine, l'exemple de Jésus nous donne une bien grande consolation dans nos peines. Nul mortel n'a souffert comme le Fils du Tout-Puissant. Que cette pensée est douce et propre à alléger les souffrances ! Jésus s'est soumis à toutes les ignominies, à toutes les douleurs; à la mort même. Qui, sur la terre, pourrait se plaindre de son sort ?..."

"Chère Marie ! nous sommes bien loin de notre patrie; mais Jésus, ici-bas, vécut aussi loin de sa patrie, qui est là haut dans les cieux. Nous avons été forcées d'entendre des discours injurieux et

grossiers; mais Jésus a été abreuvé d'outrages et de mauvais traitemens; et nous n'avons pas été comme lui, revêtues de la robe d'opprobre; nous n'avons pas été fustigées comme notre divin Sauveur; une couronne d'épines n'a pas ceint nos têtes; nous n'avons pas été attachées et élevées sur la croix; et lui était la sainteté même, et nous, nous sommes d'indignes créatures qui avons souvent offensé le Seigneur.

"Ah! nous devons, au contraire, nous estimer heureuses de pouvoir au moins souffrir quelque chose pour l'amour de Dieu. Car, souffrir pour l'amour de Jésus-Christ, c'est la gloire du chrétien. Nous devons lui en témoigner une reconnaissance sans bornes. Si nous étions au milieu du monde, exposées à toutes ses séductions et à tous ses dangers, notre salut serait en péril. Bénissons sa Providence, qui veille sur nous dans cette terre étrangère et efforçons-nous de nous rendre dignes de sa sainte protection."

Ainsi s'entretenaient ces deux belles âmes; et, en se conservant en la présence de leur Dieu, elles sentaient une consolation céleste descendre dans leur cœur.

Souvent, quand leurs devoirs le leur permettaient, elles se retiraient ensemble à l'écart pour prier, et elles trouvaient une douceur inexprimable à répandre leur âme devant le Seigneur, et à solliciter de sa bonté, les grâces dont elles avaient besoin, pour supporter leur infortune.

V.

Rufine aimait Marie non-seulement avec tendresse, mais elle la servait encore avec déférence comme sa supérieure. Plusieurs fois, Marie émue, la pria de ne pas en agir ainsi; n'étaient-elles pas des amies soumises aux mêmes vicissitudes de la fortune ? Mais Rufine n'en tenait pas compte; elle savait allier l'amour le plus sincère au plus profond respect.

Elle le faisait même en présence des étrangers, et des maîtres de la maison. Chacun s'en apercevait. On présuma que cette conduite extraordinaire devait cacher quelque secret. Ainsi il arriva qu'un jour le maître et la maîtresse de la maison appelèrent Marie en particulier; les manières nobles et distinguées de leur esclave les avaient souvent remplis d'admiration. Ils la pressèrent de leur découvrir son secret, et Marie leur parla avec une modeste franchise, de la manière suivante :

"Je suis la fille d'Eudémon de Carthage; il était puissamment riche, jouissait de la plus grande considération, et était élevé à la dignité de conseiller de la ville. Nous sommes de noble extraction, mais avec Carthage s'éteignit l'éclat de notre famille. La haine terrible de Genséric ne s'attachait qu'à la ruine des catholiques; elle atteignit d'abord les évêques et les prêtres; ensuite elle tomba sur la noblesse; quiconque jouissait de quelque considération ou avait un rang distingué, éprouva les tristes effets de sa cruauté.

"Ce vainqueur redoutable voulut s'emparer de tout ce que les nobles, les premiers citoyens, et les principaux bourgeois possédaient. Non content encore de nous avoir ainsi dépouillés, il ne nous laissa plus que la plus affreuse misère en partage. L'adversité ouvrit les yeux à un nombre assez considérable de Carthageois. Ils avaient perdu leurs sentimens religieux au milieu de l'opulence et de la prospérité; ils les retrouvèrent dans le malheur.

"Genséric, cherchant à cacher son injustice, imposait à chacun des conditions que la religion et l'honneur même ne permettaient pas d'accepter. Il faisait des promesses flatteuses, mais qui cachaient des pièges pour la Foi.

"Tous ceux qui eurent le courage de rester fidèles furent bannis; on les força avec la plus affreuse violence d'abandonner leur patrie. Beaucoup furent vendus comme esclaves... Quantité d'exilés et de fugitifs errent aujourd'hui, par tous les pays, en mendiant leur pain ! Dieu seul sait où sa Providence les a conduits !

"La persécution pesa aussi sur mon père; mais je ne m'en plains pas. Dieu l'a ainsi voulu, pour nous disposer à un bonheur que nous ignorons encore. Mon père fut dépouillé de toutes ses richesses; lui-même et toute sa famille furent proscrits, et moi, sa fille, je fus arrachée de ses bras et vendue comme esclave.

"Hélas ! où est-il maintenant ?... Oui, ce serait pour moi une consolation de savoir qu'il n'est plus obligé de traîner ici-bas sa triste existence, qu'il est là-haut au séjour du Père éternel, où les méchans ne tourmentent plus les enfans de Dieu !... Peut-être languit-il à Carthage, dans une affreuse prison, ou erre-t-il sans ressources dans les déserts de l'Afrique ?..."

Marie ne put continuer : le souvenir de son père l'avait trop émue, des larmes abondantes inondèrent son visage, et elle cherchait en vain à étouffer ses sanglots. On la fit retirer.

Suite à un prochain numéro,

AGENCE D'ORNEMENS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
 A QUÉBEC " MM. J. ET O. CRÉMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
 A NEW-YORK " J. C. ROBILLARD, RUE BEAVER, No. 32.

MESSIEURS LES CURÉS apprendront sans doute avec plaisir que dans le but de faciliter leur choix et d'accélérer l'expédition de leurs commandes, les Dames de l'Hôpital Général viennent d'accorder au Soussigné, leur puissante entremise auprès du Clergé de ce Diocèse.

Les doutes qu'on aurait pu entretenir, lors d'une annonce précédente au sujet des *précieux avantages* de cette nouvelle voie d'importation d'objets d'église; ne peuvent manquer de disparaître aujourd'hui, en présence de la recommandation et du concours de l'Établissement si respectable qui veut bien devenir intermédiaire des ordres à remettre au Soussigné.

Dans l'exécution des objets désirés, les fabricants s'attacheront spécialement à la nouveauté des dessins, à la bonne qualité et surtout aux bas prix qui ont déjà signalé les divers ornemens livrés au clergé des États-Unis et de ce pays.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS, les MM. du Clergé voudront bien s'adresser à l'HOPITAL-GÉNÉRAL où sont mis en vente, quelques ornemens dont le bon goût ne peut manquer de plaire et d'obtenir de nouvelles commandes.

ON y trouvera aussi des ECHANTILLONS

DE DRAP D'OR ET D'ARGENT.
 SATINS DE DIVERSES COULEURS.
 DAMAS BROCHÉ OR OU ARGENT.
 ORFROIS DE DALMATIQUES
 " " CHAPES.

— DE PLUS —

CROIX DE CHASUBLES ASSORTIES,
 ÉTOILES PASTORALES
 SUR DAMAS BLANC, VERT, VIOLET, CRAMOISI ET NOIR.
 BROCHÉ OR OU ARGENT AVEC OR SANS COULEURS.
 GLANDS DE DALMATIQUES ET D'ÉTOILES.
 FRANGES ET GALONS OR FIN
 " " OR MI-FIN,
 " " SOIE JAUNE ET BLANCHE.

Il est important d'observer que le but de l'agence acceptée par les DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL n'étant que de concentrer les ordres de ce Diocèse; les articles livrés à leur établissement seront tous portés aux prix de la facture originale qui sera adressée directement et sans entremise, si on le préfère.

N. B. Les ornemens qu'on voudra faire confectionner en ce pays, seront importés au complet des étoffes, galons et franges nécessaires et confiés si on le désire, aux talens si connus des DAMES DE L'HOPITAL-GÉNÉRAL.

J. C. ROBILLARD, 32, Beaver St.

New-York.

AVIS.

LES SOUSCRIPTEURS au fond pour le soulagement des Incendies de Québec, qui n'ont pas encore payé leurs souscriptions, sont priés de le faire immédiatement, vu que le comité désire terminer sous peu ses prodés.

Par ordre du comité,
 A. LAROCQUE,
 Secrétaire du Comité central et permanent.

10 juillet.

Atelier de Relieur,
CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBLIC en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue STE. THÉRÈSE à quelque pas de leur ancienne demeure.

— ET —
 Ils ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

— AUSSI : —
 Ils sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PARTAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 19 juin 1845.

O. BEAUCHEMIN,
 RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

PROSPECTUS

DE LA
 PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
 Carte Géographique

DU
 CANADA

ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.

PAR
 JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des États limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux, et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des États-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY

Libraire, No. 115, rue Noire-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
 Chaque insertion subséquente, 7½d.
 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
 Chaque insertion subséquente, 10d.
 Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
 Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,

} FRÈRES.